

# En forêt tout près de Rouen



Visorando



Randonnée n°824728

Une randonnée proposée par Francoisduparc

Cette randonnée, au départ du charmant village de Val-de-la-Haye en bord de Seine, vous mène progressivement dans la forêt de Roumare où vous cheminerez sur de grandes allées. Les chemins sont tous praticables par temps de pluie.

<b>Durée :</b>	3h15	<b>Difficulté :</b>	Facile
<b>Distance :</b>	9.78km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	149m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	150m	<b>Commune :</b>	Val-de-la-Haye (76380)
<b>Point haut :</b>	119m		
<b>Point bas :</b>	3m		

## Description

Stationner sur un des parkings devant la Mairie.

**(D/A)** À gauche de la Mairie, prendre la Rue Henri Chivé puis à son extrémité, tourner à droite.

Au bout de 150m, s'engager dans la Cavée du May.

**(1)** Monter sur la gauche l'escalier de la Sente aux Oiseaux et poursuivre sur une petite route dans la même direction.

Passer la chapelle sur la droite et la Petite Commanderie à gauche. La route se prolonge ensuite en chemin.

**(2)** À la fourche, serrer à droite, suivre jusqu'en bas de la Rue du Mont Miré et remonter par la route en face.

**(3)** Au croisement suivant, s'engager, à gauche, dans la Rue du Moulin du Temple.

**(4)** Au carrefour avec la Rue des Fendances, prendre à droite, passer la barrière à l'entrée de la forêt et continuer toujours dans la même direction par la Route Forestière d'Hautot.

**(5)** Au Rond-Point de la Martel, s'engager sur la première petite route à droite, la suivre sur 550m et virer à gauche dans la Route Forestière au Loup.

**(6)** À 750m, prendre à droite dans l'Allée à la Bécasse pour longer la parcelle 246.

**(7)** En bas de la partie abrupte du chemin, obliquer à droite et descendre le vallon. À la sortie du bois, continuer par la route.

**(8)** Devant l'église, tourner à gauche et descendre la Rue de l'Église jusqu'au bout. Virer à droite et revenir au point de départ, parking face à la Mairie **(D/A)**.

## Points de passages

**D/A Parking face à la Mairie - Seine (fleuve)**  
N 49.378131° / E 1.00289° - alt. 5m - km 0

**1 À gauche - Escalier Sente aux Oiseaux**  
N 49.379503° / E 1.000801° - alt. 22m - km 0.42

**2 À droite - clôture en lisses béton**  
N 49.36573° / E 0.983576° - alt. 37m - km 2.44

**3 À gauche, Rue du Moulin du Temple**  
N 49.366849° / E 0.976103° - alt. 39m - km 3.13

**4 Croisement Rue des Fendances - Première à droite**  
N 49.367093° / E 0.971721° - alt. 51m - km 3.47

**5 Rond-Point de la Martel - Première à droite**  
N 49.388377° / E 0.974652° - alt. 113m - km 5.89

**6 À droite, Allée à la Bécasse**  
N 49.390633° / E 0.985306° - alt. 118m - km 7.22

**7 Après le chemin abrupt, à droite en descente**  
N 49.388751° / E 1.000373° - alt. 96m - km 8.33

**8 Devant l'église, à gauche**  
N 49.381286° / E 1.002778° - alt. 11m - km 9.21

**D/A Parking face à la Mairie - Seine (fleuve)**  
N 49.378249° / E 1.003019° - alt. 6m - km 9.78

## Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-en-foret-tout-pres-de-rouen/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2022 IGN

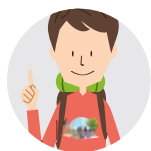
Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

## du *visorandonneur*

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

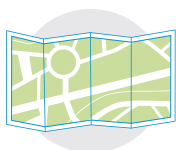
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



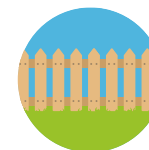
#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



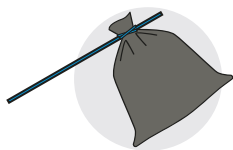
#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



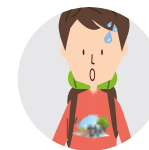
#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**